



Usage de faux en fichage interne du groupe Cofidis.

Par **JyVai34**, le **08/04/2013** à **09:25**

[fluo]bonjour[/fluo]
En 2000 lors de mon retour de détachement des Affaires Etrangères aux Etats-Unis je ne pouvais pas obtenir de prêt immobilier. Suite à son usurpation pendant mon séjour à l'étranger, mon identité (pas moi) faisait l'objet de nombreuses inscriptions à la Banque de France. Certains organismes financiers comme le Crédit Mutuel du Gard à Nîmes préféraient conserver illégalement ces inscriptions pour "se protéger".
Dès que l'usurpateur a été identifié et qu'une instruction a été initiée j'ai obtenu de la Banque de France de retirer ces inscription elle-même dès que je l'ai menacée de plainte pour USAGE DE FAUX !
J'ai reçu récemment une injonction de SynerGIE, la filiale contentieux de Cofidis (même groupe que le Crédit Mutuel), une lettre à mon nom et adresse actuelle (après déménagement) me réclamant le règlement d'un crédit que je n'ai jamais fait. Le groupe Cofidis a rapidement reconnu son erreur d'identification et m'a ainsi fourni la preuve de son USAGE DE FAUX dans son "fichage interne" de mon identité avec mise à jour à mon adresse actuelle. Le groupe Cofidis m'a indiqué par téléphone son REFUS D'ACCES aux informations concernant mon identité conformément à la loi "Informatique et Liberté". Comment contraindre Cofidis à respecter la loi sur le droit d'accès.[fluo] merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **08/04/2013** à **09:46**

bonjour,
bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (charte du forum)